

On nous annonce une réforme de la prise en charge de la dépendance. C'est un vrai sujet, bien sûr. Et pour avoir naguère rédigé le rapport (paru à la Documentation Française) qui a permis de créer l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (l'APA), je mesure l'importance et la difficulté de la tâche. Deux voies existent : créer une cinquième branche de la Sécurité Sociale ou recourir aux assurances privées. Je suis, bien sûr, partisan de la première. J'avais d'ailleurs exposé dans le rapport précité que la future APA serait une "première étape" vers cette future branche. Cette nouvelle branche de la Sécurité Sociale serait conforme à notre histoire et aux "fondamentaux" de notre protection sociale issus du programme du Conseil National de la Résistance si opportunément remis à l'honneur par Stéphane Hessel dans son grand petit livre. Nul doute que, de surcroît, les conseils généraux verraient cela d'un bon oeil au moment où nombre d'entre eux sont exsangues, faute que l'Etat leur apporte les contributions relatives aux dépenses sociales prévues par la loi. Mais voilà. Le cinquième risque de la Sécurité Sociale, il faudra avoir le courage de le financer justement, c'est-à-dire conformément à la justice. Cela posera à nouveau toute la question de l'exacte contribution de chacun aux dépenses fiscales et sociales. Ce sera, encore et toujours, un choix de société.

> Lire : "L'Aide Personnalisée à l'Autonomie, un nouveau droit fondé sur le principe d'égalité", [rapport de Jean-Pierre Sueur](#), la Documentation Française, mai 2000.